

# Acte de dénonciation de l'Accord du 25 mars 1994 relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne

---

*Le Conseil fédéral suisse, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et canton du Jura*

arrêtent :

I.

L'Accord du 25 mars 1994 entre le Conseil fédéral, le Conseil-exécutif du canton de Berne et le Gouvernement de la République et Canton du Jura relatif à l'institutionnalisation du dialogue interjurassien et à la création de l'Assemblée interjurassienne est dénoncé.

II.

La dénonciation prend effet au 31 décembre 2017.

Moutier, le 10 novembre 2017

Pour le Conseil-exécutif du canton de Berne :

Le président                      Le chancelier

 

Bernhard Pulver

Christoph Auer

Pour le Gouvernement de la République et Canton du Jura :

La présidente                      La chancelière

 

Nathalie Barthoulot

Gladys Winkler Docourt

Pour le Conseil fédéral suisse :



Simonetta Sommaruga